

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-224

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 61**Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La dématérialisation de la propagande électorale est inéluctable. Toutefois, elle devra se faire dans quelques années, lorsque le taux d'équipement informatique et d'accès à Internet sera proche de 100 % pour l'ensemble de la population.

Ce genre de mesure doit être concertée, préparée longtemps en amont, appliquée progressivement, et en aucun cas décidée de façon impromptue, comme c'est le cas ici.